

Le **mardi 27 juin 2017** à 20h30, réunion du Conseil Municipal suivant convocation du 20 juin 2017 remise ou envoyée aux conseillers municipaux et affichée ce même jour en mairie.

**Ordre du jour :**

- Compte rendu de la réunion du 30 mai 2017
- Restauration des toitures et charpentes de l'église – Phase Avant-Projet Définitif
- Signalétique agglomération – Devis
- Budget principal – Décision modificative n°2
- Convention de prestation de service relative à l'instruction du droit des sols avec le SCOT du Pays de Fougères
- Tarifs location salle Viviane
- Subvention fournitures scolaires 2017/2018
- GRDF – Compte rendu d'activité de concession 2016
- Questions diverses

Etaient présents : M. DESHAYES, PERRIER, Mme GELOIN, M. TRAVERS, Mme MARTIN, MM. BRYON, LALOE, TALIGOT, ROGER, CARRE, Mme PEU, M. BARON et JEHAN

Absent : David Gilbert ayant donné pouvoir à Florence Géloin

Secrétaire de séance : Mme MARTIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 30 mai 2017, après lecture, est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

M. le Maire propose aux élus d'inscrire à l'ordre du jour la question supplémentaire suivante :

- SMICTOM du Pays de Fougères – Convention de collecte des papiers assimilés

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

**RESTAURATION DES CHARPENTES ET TOITURES DE L'ÉGLISE – PHASE AVANT PROJET DÉFINITIF**

L'architecte Louis Pacault, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, ne respectant pas les délais contractuels, a été mis en demeure afin de remettre pour le 22 juin les documents de la phase APD.

Il nous a répondu ce jour par mail qu'il remettrait les documents le 30 juin à la commune.

**SIGNALETIQUE AGGLOMERATION – DEVIS**

La commission voirie a étudié la mise en place d'une signalisation dans l'agglomération pour permettre d'indiquer les équipements publics, les lotissements, les parkings. A cet effet, un devis a été sollicité auprès du Syndicat de Voirie Fougères Nord. Son montant est de 4 916, 64 € HT (5 899,97 € TTC).

Quelques points sont à revoir cependant le conseil municipal valide le principe de mise en place de la signalisation dans l'agglomération et autorise M. le Maire à signer le nouveau devis du SVFN.

**BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Considérant la nécessité de modifier les prévisions budgétaires concernant l'amortissement des subventions d'équipement versées et la restitution de la DGF, il est proposé d'adopter la décision modificative n°2 suivante :

***INVESTISSEMENT***

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2188 (21) -61 : Autres immob corp	2 412,00	28041512 (040) : Bâtiments et installations	1 092,00
		28041582 (040) : Bâtiments et installations	1 320,00
	<b>2 412,00</b>		<b>2 412,00</b>

## FONCTIONNEMENT

<b>Dépenses</b>	
<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
022 (022) : Dépenses imprévues	-4 212,00
6811 (042) : Dot. aux amort. des immob. incorp	2 412,00
7419 (014) : Reversement sur DGF	1 800,00
	<b>0,00</b>

A l'unanimité, le conseil municipal adopte cette décision modificative n°2.

### **CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS AVEC LE SCOT DU PAYS DE FOUGERES**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, le Syndicat mixte du SCOT assure l'instruction des autorisations du droit des sols pour le compte des communes membres des EPCI du Pays de Fougères par convention de prestations de service.

Cette mission s'effectue sous le contrôle du Maire, contre rémunération. Le syndicat vote chaque année une tarification à l'acte. Pour l'année 2017, la contribution communautaire est de 1,30 € par habitant. L'attribution est la suivante au réel des ETP consacrés à l'instruction des demandes d'urbanisme (base d'un PC simple à 65,00 €) :

	<b>Tarif 2016</b>	<b>ETP réel (base PC simple à 65,00 €)</b>	<b>Tarif 2017</b>
PC simple	65,00 €	1	65,00 €
PC complexe : ERP, ABF	78,00 €	1,2	78,00 €
DP	45,50 €	0,7	45,50 €
PA	97,50 €	1,5	97,50 €
PD	26,00 €	0,4	26,00 €
Cub	52,00 €	0,8	52,00 €
AT	22,75 €	0,35	22,75 €
Transfert et prorogation : PC, PA		0,35	22,75 €
Retrait : PC, PA, DP, PD		0,15	0,00 €

Pour l'année 2016, le coût pour la commune a été de 1 459,25 € pour 25 dossiers instruits par le syndicat.

Le Syndicat propose d'établir une nouvelle convention dont la durée est fixée à 42 mois renouvelable par reconduction expresse à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Cette convention détermine les obligations réciproques de la commune bénéficiaire du service et du syndicat mixte du SCOT qui effectue le service.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention de prestation de service relative à l'instruction du droit des sols ci-jointe
- D'approuver la tarification à l'acte 2017 ci-dessus
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention

Le rapport d'activité 2016 du service ADS du SCOT est transmis aux élus pour information.

### **TARIFS LOCATION SALLE VIVIANE**

M. le Maire rappelle le tarif suivant de location de la salle Viviane établi par délibération n°85 en date du 28/11/2017 :

Pour les personnes de la commune et hors commune :

- Mise à disposition de la salle par l'intermédiaire du restaurant « La Selloise » en fonction des disponibilités : après-midi ou soirée dansante sans repas : 51 €

Après discussion, le conseil municipal décide de modifier ce tarif de la façon suivante :

Pour les personnes de la commune et hors commune :

- Mise à disposition, en semaine ou une seule journée, de la salle par l'intermédiaire du restaurant « La Selloise » en fonction des disponibilités : après-midi ou soirée dansante sans repas : 51 €
- Mise à disposition, le week-end ou deux jours à suivre, de la salle par l'intermédiaire du restaurant « La Selloise » en fonction des disponibilités : après-midi ou soirée dansante et repas froid : 75 €

### **SUBVENTION FOURNITURES SCOLAIRES 2017/2018**

M. le Maire propose de maintenir les montants des subventions : 37 € par élève des classes élémentaires et 35 € par élève des classes maternelles pour l'année scolaire 2017/2018.

Cette participation au titre des fournitures scolaires sera attribuée aux enfants de La Selle en Luitré fréquentant les écoles publiques ou privées des communes voisines sous réserve que cette dépense ne soit pas déjà incluse dans la participation versée par la commune de La Selle en Luitré au titre des frais de fonctionnement.

La dépense sera versée à chaque établissement au vu de la liste des enfants domiciliés à La Selle en Luitré.

A l'unanimité le conseil municipal accepte cette proposition.

### **GRDF – COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE CONCESSION 2016**

La distribution publique de gaz naturel sur la commune est confiée à GRDF par un contrat de concession du 30 juin 2009 pour une durée de 30 ans. Elle concerne la zone industrielle de l'Aumallerie. Les ouvrages concédés représentent une longueur totale de 4 351 m. Il existe 22 points de livraison et 27 019 MWh ont été consommés en 2016 pour une recette de 144 145 €. La commune a perçu une redevance de concession de 589 €.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

### **SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES – CONVENTION DE COLLECTE DES PAPIERS ASSIMILES**

L'obligation de tri des déchets de papiers de bureau est obligatoire depuis le 01/07/2016 pour toutes les administrations.

Le SMICTOM du Pays de Fougères propose d'assurer le service de collecte des papiers des professionnels entrant dans son champ de compétence. A cet effet, une convention tripartite est proposée pour expérimentation jusqu'au 31 janvier 2018. Le SMICTOM délègue la collecte des papiers de bureau au groupe économique solidaire ARHES.pf.

Le conseil municipal accepte cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **PROJET D'ACHAT DE TERRAIN POUR LA CREATION D'UN DEUXIEME CIMETIERE**

Le Domaine a donné son avis en date du 05/05/2017 sur la valeur vénale de la parcelle ZE 21p (emplacement réservé pour un cimetière au PLU) : 12 000 € pour 8350 m<sup>2</sup> soit 1,44 € par m<sup>2</sup> avec une marge d'appréciation de 10 %.

M. le Maire va reprendre contact avec les propriétaires (famille Esnault) afin de leur proposer l'achat de cette surface.